



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal

Séance : du 07 février 2023

Présidence : Stéphane BRUNEAU, Président

* * *

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité n° 01/2023 du 05.12.2022 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

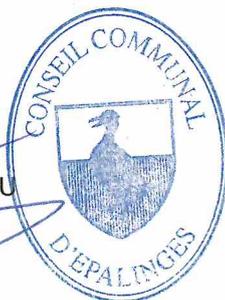
décide

- d'accorder un crédit de CHF 70'000.- TTC (septante mille francs), pour la démolition du bâtiment de la ferme Collet et de ses annexes sur la parcelle RF n° 581 située à la Route de Berne 227;
- d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement;
- d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal d'Épalinges, le 07 février 2023.

Le Président :

Stéphane BRUNEAU



La Secrétaire :

Fabienne GHEZA